

## INFORMATIONS PRÉCONTRACTUELLES PRÉALABLES À LA SIGNATURE D'UN MANDAT DE RECHERCHE CONCLU HORS ÉTABLISSEMENT

Le professionnel prestataire de services, exerce l'activité de transactions sur immeubles et fonds de commerce conformément à la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce.

En application des articles L 111-1, L 111-2, L221-5, L221-6 et L221-7 du code de la consommation, le PROFESSIONNEL PRESTATAIRE DE SERVICES donne au CLIENT les informations suivantes.

LES CLIENTS Personnes physiques et morales
Nom (+ Nom de jeune fille) - Prénom
Adresse
Date et lieu de naissance
Téléphone E-mail
Nom (+ Nom de jeune fille) - Prénom
Adresse
Date et lieu de naissance
TéléphoneE-mail
LE PRESTATAIRE DE SERVICE
SAS PAPS IMMO au capital de 1 000€ RCS Bayonne n°908 628 936   SIRET : 208 628 936 00019   APE-NAF : 6831Z Carte professionnelle : N° CPI 6401 2022 000 000 004 délivré par la CCI de Bayonne - TVA intracommunautaire FR76908628936 Assurance : Titulaire d'une RCP souscrite auprès de BEAZLEY SOLUTIONS INTERNATIONAL LIMITED - 1 Rue Saint Georges 75009 PARIS 09
Nom et prénom
Immatriculé au RSAC DU Tribunal de commerce de
TéléphoneE-mail
DESCRIPTION DES SERVICES PROPOSÉS
Le professionnel exerce l'activité d'entremise sur les immeubles et fonds de commerce. Dans le cadre de son mandat, le Mandataire s'engage à entreprendre les démarches nécessaires pour mener à bien la mission qui lui a été confiée à savoir :
RECHERCHE D'UN BIEN IMMOBILIER Numéro de mandat :
Type de bien : Maison Appartement Terrain
Situation géographique :
Désignation :
Prix du bien : PRIX MAXIMUM SOUHAITE (en chiffres)
(en lettres)
Honoraires du mandataire inclus
Le professionnel effectuera toute publicité ou toute action de communication utile et nécessaire pour y parvenir. Le consommateur consentira une exclusivité envers le professionnel dans les mandats suivants : « exclusif » et semi-exclusif ». L'agent commercial mandataire PAPS IMMO n'est pas habilité à rédiger un avant contrat (tel qu'un compromis ou une promesse de vente). De tels actes engageant les parties doivent être rédigés par un notaire, un huissier ou un avocat.
Le consommateur consentira une exclusivité envers le professionnel dans les mandats suivants : « exclusif » et semi-exclusif ». L'agent commercial mandataire PAPS IMMO n'est pas habilité à rédiger un avant contrat (tel gu'un compromis ou une promesse de
Le consommateur consentira une exclusivité envers le professionnel dans les mandats suivants : « exclusif » et semi-exclusif ». L'agent commercial mandataire PAPS IMMO n'est pas habilité à rédiger un avant contrat (tel qu'un compromis ou une promesse de vente). De tels actes engageant les parties doivent être rédigés par un notaire, un huissier ou un avocat.
Le consommateur consentira une exclusivité envers le professionnel dans les mandats suivants : « exclusif » et semi-exclusif ». L'agent commercial mandataire PAPS IMMO n'est pas habilité à rédiger un avant contrat (tel qu'un compromis ou une promesse de vente). De tels actes engageant les parties doivent être rédigés par un notaire, un huissier ou un avocat.  DURÉE DE LA PRESTATION DE SERVICES  Le mandat est accepté pour une durée de 24 mois. Le service ici proposé prendra automatiquement fin à l'issue de cette durée, étant
Le consommateur consentira une exclusivité envers le professionnel dans les mandats suivants : « exclusif » et semi-exclusif ». L'agent commercial mandataire PAPS IMMO n'est pas habilité à rédiger un avant contrat (tel qu'un compromis ou une promesse de vente). De tels actes engageant les parties doivent être rédigés par un notaire, un huissier ou un avocat.  DURÉE DE LA PRESTATION DE SERVICES  Le mandat est accepté pour une durée de 24 mois. Le service ici proposé prendra automatiquement fin à l'issue de cette durée, étant précisé qu'il sera irrévocable pendant les trois premiers mois, et sauf résiliation du mandat à l'expiration de cette période irrévocable.  RÉMUNÉRATION DU MANDATAIRE  En cas de pleine réussite de la mission confiée dans le mandat au prestataire de service, les honoraires de ce dernier seront de (en
Le consommateur consentira une exclusivité envers le professionnel dans les mandats suivants : « exclusif » et semi-exclusif ». L'agent commercial mandataire PAPS IMMO n'est pas habilité à rédiger un avant contrat (tel qu'un compromis ou une promesse de vente). De tels actes engageant les parties doivent être rédigés par un notaire, un huissier ou un avocat.  DURÉE DE LA PRESTATION DE SERVICES  Le mandat est accepté pour une durée de 24 mois. Le service ici proposé prendra automatiquement fin à l'issue de cette durée, étant précisé qu'il sera irrévocable pendant les trois premiers mois, et sauf résiliation du mandat à l'expiration de cette période irrévocable.  RÉMUNÉRATION DU MANDATAIRE  En cas de pleine réussite de la mission confiée dans le mandat au prestataire de service, les honoraires de ce dernier seront de (en chiffres et en lettres)
Le consommateur consentira une exclusivité envers le professionnel dans les mandats suivants : « exclusif » et semi-exclusif ». L'agent commercial mandataire PAPS IMMO n'est pas habilité à rédiger un avant contrat (tel qu'un compromis ou une promesse de vente). De tels actes engageant les parties doivent être rédigés par un notaire, un huissier ou un avocat.  DURÉE DE LA PRESTATION DE SERVICES  Le mandat est accepté pour une durée de 24 mois. Le service ici proposé prendra automatiquement fin à l'issue de cette durée, étant précisé qu'il sera irrévocable pendant les trois premiers mois, et sauf résiliation du mandat à l'expiration de cette période irrévocable.  RÉMUNÉRATION DU MANDATAIRE  En cas de pleine réussite de la mission confiée dans le mandat au prestataire de service, les honoraires de ce dernier seront de (en chiffres et en lettres)  — euros TTC  (TVA au taux en vigueur au jour de la signature) et ce conformément au barème en vigueur du professionnel disponible sur son site
Le consommateur consentira une exclusivité envers le professionnel dans les mandats suivants : « exclusif » et semi-exclusif ». L'agent commercial mandataire PAPS IMMO n'est pas habilité à rédiger un avant contrat (tel qu'un compromis ou une promesse de vente). De tels actes engageant les parties doivent être rédigés par un notaire, un huissier ou un avocat.  DURÉE DE LA PRESTATION DE SERVICES  Le mandat est accepté pour une durée de 24 mois. Le service ici proposé prendra automatiquement fin à l'issue de cette durée, étant précisé qu'il sera irrévocable pendant les trois premiers mois, et sauf résiliation du mandat à l'expiration de cette période irrévocable.  RÉMUNÉRATION DU MANDATAIRE  En cas de pleine réussite de la mission confiée dans le mandat au prestataire de service, les honoraires de ce dernier seront de (en chiffres et en lettres)  — — — — — — — — — — — — — — — — — — —
Le consommateur consentira une exclusivité envers le professionnel dans les mandats suivants : « exclusif » et semi-exclusif ». L'agent commercial mandataire PAPS IMMO n'est pas habilité à rédiger un avant contrat (tel qu'un compromis ou une promesse de vente). De tels actes engageant les parties doivent être rédigés par un notaire, un huissier ou un avocat.  DURÉE DE LA PRESTATION DE SERVICES  Le mandat est accepté pour une durée de 24 mois. Le service ici proposé prendra automatiquement fin à l'issue de cette durée, étant précisé qu'il sera irrévocable pendant les trois premiers mois, et sauf résiliation du mandat à l'expiration de cette période irrévocable.  RÉMUNÉRATION DU MANDATAIRE  En cas de pleine réussite de la mission confiée dans le mandat au prestataire de service, les honoraires de ce dernier seront de (en chiffres et en lettres)  — euros TTC  (TVA au taux en vigueur au jour de la signature) et ce conformément au barème en vigueur du professionnel disponible sur son site

## DROIT DE RETRACTATION DU CONSOMMATEUR

Si le CLIENT décide de signer un mandat, ce dernier sera conclu « hors établissement ». Le Mandant aura alors la possibilité de se rétracter, sans donner de motif, dans un délai de 14 jours à compter du lendemain du jour de signature du mandat, en envoyant au PRESTATAIRE DE SERVICES sa décision de rétractation au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (par exemple, lettre envoyée par la poste) ou en utilisant le modèle de formulaire de rétractation ci-dessous.

## REGLEMENT DES LITIGES ET MEDIATION DE LA CONSOMMATION

En cas de litige, la législation applicable sera la loi française, et la juridiction compétente celle du lieu du domicile du CLIENT.

Conformément à l'article L 211-3 du Code de la consommation, le CLIENT est informé que, en tant que consommateur, il a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation dans un délai d'un an suivant la tentative de résolution amiable du litige effectuée par le biais d'une réclamation écrite adressée au PRESTATAIRE DE SERVICES. Les modalités de cette médiation sont organisées par les articles L 611-1 et suivants et R 612-1 et suivants du Code de la consommation.

Médiateur de la consommation PAPS IMMO: Conformément à l'article L 611-1 du code de la consommation, le consommateur est informé qu'il a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation dans les conditions prévues aux articles L 611-1 et suivants du code de la consommation, dont les coordonnées sont : Association MEDIMMOCONSO, 3 avenue Adrien Moisant, 78 400 CHATOU Mail : contact@medimmoconso.fr Site internet : http://medimmoconso.fr

## **DONNEES PERSONNELLES**

(\*) Rayez la mention inutile

Les données collectées à travers ce formulaire sont traitées par le PRESTATAIRE DE SERVICES et son agent commercial le représentant afin d'exécuter leur obligation légale de fourniture du document d'informations précontractuelles pour l'établissement d'un Mandat de vente et aux fins de gestion de la relation avec le CLIENT. Ces données pourront être transmises au notaire, au co-contractant, aux organismes financiers éventuellement chargés du financement, ainsi qu'aux administrations concernées. Les traitements des données sont effectués compte-tenu de la nécessité pour le PRESTATAIRE DE SERVICES et son agent commercial le représentant d'assurer le respect des obligations légales notamment de conservation auxquelles ils sont soumis.

Les données seront conservées pendant toute la durée de la relation commerciale et ensuite pendant une durée de cinq ans conformément à l'article L. 561-12 du Code monétaire et financier.

Le CLIENT bénéficie d'un droit d'accès et de rectification de ses données à caractère personnel traitées. Il peut demander leur effacement et leur portabilité, ou exercer son droit à opposition dans les conditions prévues par le règlement européen 2016/679, ainsi que donner des directives concernant le sort de ses données à caractère personnel après son décès en envoyant un courrier à l'adresse du mandant figurant en tête des présentes ou à l'adresse e-mail contact@papsimmo.com

Le CLIENT a également la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Pour toute information complémentaire sur la protection de vos données personnelles, nous vous invitons à consulter notre politique de confidentialité disponible sur notre site internet à l'adresse suivante : https://www.papsimmo.fr/politiques-de-confidentialite

A Le	
Signatures des Clients (1)	
(1) Chaque mandant doit signer l'exemplaire du DIP de sa main	
MODELE DE FORMULAIRE DE RETRACTATION	NUMERO DE MANDAT
(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vou	s souhaitez vous rétracter du contrat)
A l'attention de PAPS IMMO, 24 boulevard Marcel Dassault - 64200 Biarrit Je/nous (*) soussigné(e)(s)	
Demeurant	
je/vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du c	
portant sur la vente des biens et droits immobiliers sis (Adresse complè	te du bien objet du contrat) :
A Le	
	<u>Paraphes</u>